L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 9 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XIV (Suite.)

XIV

Lorsque Gustave-Adolphe apprit la fuite d'Elbé, il en conçut tout à la fois un violent dépit et un grand chagrin. Mais l'amour l'emporta sur le dépit, et, se croyant abandonné de son amie, il tomba dans un état de profonde tristesse. Il s'enferma dans ses appartements et vécut là, absorbé dans sa douleur, mélancolique, insoucieux de gloire et complétement indifférent à toutes les petites passions qui s'agitaient autour de lui.

Quand on parlait à la reine Christine de l'existence solitaire et apathique que menait le roi, elle répondait:

—Il use sa jeunesse, mieux vaut ceci qu'autre chose! Mais n'ayez garde, le roi se réveillera bientôt.

Elle avait raison!

Ce réveil du roi fut dû à Axel Oxenstierra, son ministre.

Un jour, le chancelier se présenta devant Gustave-Adolphe les mains pleines de dépêches.

—Sire, lui dit-il, l'officier français de la Gardie, fait merveille en Moskovie; mais lorsqu'on se nomme Gustave-Adolphe et qu'on n'a pas encore vingt ans, il est imprudent de se laisser gagner des provinces par un officier de fortune. La place du roi est celle de son premier ministre soit à l'armée, au milieu des soldats qui souvent conféreront au roi de Suède un nouveau royaume. Votre Majesté veut-elle que toute la gloire de ces conquêtes rejaillissent sur un Français? Si telle est sa volonté, je la prierai d'accepter ma démission de grand chancelier, et de me permettre d'aller apprendre l'art de la guerre sous les ordres de Pontus de la Gardie. Je suis Suédois, sire, et je veux retenir ici un peu de cette gloire qui nous échapperait le jour où M. de la Gardie quitterait la Suède. Nos troupes sont victorieuses, guidées par un étranger; elles feraient des prodiges guidées par un Suédois.

—Tu as raison, Axel, dit Gustave-Adolphe, dont l'humeur martiale se réveillait. Quand partons-nous?

—De suite, répondit le ministre. Un corps de troupes fraîches attendent Votre Majesté à Wiborg. Allons les rejoindre au plus tôt.

Le départ du roi et d'Axel Oxenstierna étant résolu, il se mirent en route immédiatement, laissant à Stockholm le prince Charles-Philippe, qui n'en fut pas trop fâché, occupé qu'il était de la recherche d'Elbé de Brahé.

Gustave-Adolphe entra dans l'Ingrie, prit Kexholm d'assaut, soumit toute la province et vint mettre le siége devant Pleskow, place qu'on regardait alors comme imprenable.

Ne pouvant enlever cette place de vive force, il se contenta de la tenir bloquée et assiégea Notebourg, ville importante située à l'embouchure de la Néva. Les Russes, battus dans toutes les rencontres par la Gardie, ne purent venir au secours de la forteresse assiégée, et elle fut contrainte à capituler.

Le résultat de cette brillante campagne fut la conquête de l'Ingrie; et plusieurs la paix qui devait se signer un peu plus tard, à Stolbova, entre la Suède et le grand-duc Michel Romanof.

Mais cette vie agitée des camps, ces batailles, ces conquêtes n'avaient point distracté du cœur de Gustave-Adolphe le souvenir d'Elbé de Brahé. Il voulait la revoir, lui rappeler ses promesses et vaincre tous les obstacles qui pourraient s'opposer à leur union. Il laissa donc le soin de continuer la guerre à Pontus de la Gardie et revint en toute hâte vers la Suède. Axel Oxenstierna, qui le croyait guéri de sa passion pour la comtesse de Brahé, ne mit aucun obstacle à ce retour.

A la nouvelle de la prochaine arrivée du roi victorieux, la reine-mère expédia un message à Oxenstierna pour le prévenir qu'elle se rendait au château d'Helsinfors, dans le golfe, afin de fêter le roi; elle l'invitait à prévenir Gustave-Adolphe de sa présence à Helsingfors et le chargeait de lui manifester le désir qu'elle avait de le voir dans cette résidence où toute la cour se trouvait réunie pour les grandes chasses qui étaient le plaisir favori du roi.

L'itinéraire de Gustave-Adolphe fut donc changé, et, dans l'espérance de rencontrer plus tôt Elbé, au lieu de se diriger vers Nicholaïn, il prit le chemin qui devait le conduire à Helsinfors.

C'est dans ce château que nous conduirons le lecteur.

Helsingfors faisait partie du gouvernement de la Finlande, laquelle appartenait alors à la Suède; il se composait d'un château-fort dominant le golfe et empêchant toute tentative des Moscovites sur la Suède par la mer Baltique, et d'un village qui s'étendait dans la plaine. C'était une résidence royale qui n'était habitée par la cour qu'à l'époque des grandes chasses. Jadis il avait servi de demeure au gouverneur général de la Finlande, mais depuis que la guerre existait entre la Suède et la Russie, le gouverneur avait pris résidence à Viborg, sur le lac Ladoga, tout près de la frontière, pour mieux surveiller les mouvements de ses ennemis.

Protégé, d'un côté, par le golfe, et de l'autre par une quantité inombrable de petits lacs que la nature a éparpillés au centre de la Finlande, le château d'Helsingfors et le village qui lui faisait suite vers le Nord, étaient imprenables et même à l'abri de toute surprise.

Nul pays n'offrait des ressources aussi complètes pour la chasse qu'Helsingfors et ses environs, l'ours, le renard, le loup, le castor, l'hermine, l'élan et tout le gibier d'eau y étaient excessivement abondants; mais, en même temps, ce pays, si je n'ose l'extrême nord, n'était empreint d'un caractère de tristesse plus grande. Un ciel bas, nuageux, une atmosphère chargée de brouillards, des steppes toujours couvertes de neige et parsemées de lacs glacés, çà et là des forêts de pins et de bouleaux, des rochers couverts de mousses, et, par exception, quelques champs cultivés, tel était l'aspect général de la Finlande à cette époque. Mais, chose bizarre! en Finlande, les nuits sont plus belles que le jour. Sous les rayons de la lune, le ciel se dégage de ses nuages, les brouillards deviennent invisibles et l'atmosphère a les clartés lumineuses des belles nuits d'été. C'est par ces nuits, qui semblent être des crépuscules, que l'on se livre aux grandes chasses.

Nous retrouvons à Helsingfors tous nos personnages; y compris le capitaine Walter, toujours aux gages du prince Charles, et notre ami Larose.

Dans un moment d'épanchement, Christiern, le majordome, certain du dévouement de Larose, avait révélé au soldat le secret de la résidence du comte de Brahé et de sa fille; il n'avait été muet que sur les causes de cet exil volontaire. Il est vrai que ces causes lui étaient inconnues et qu'avec la meilleure volonté du monde il n'avait pu en instruire Larose, malgré toute l'habileté que celui-ci avait mise dans ses investigations et ses demandes réitérées.

Elbé dit son père en Finlande, la cour à Helsingfors; la présence de Larose à Stock holm n'avait plus de raison d'être; il résolut de suivre la cour et de se rendre auprès, lui, en Finlande, ce qui le rapprochait de son maître, du théâtre de la guerre, d'Elbé de Brahé et aussi de certaine Madelcarlienne qui lui tenait fort au cœur.

Au château, dans une des salles qui précédent l'appartement de la reine Christine, sont des groupes nombreux de gentilshommes et de dames qui attendent que le roi en visite chez sa mère, soit visible pour la cour. Les dames sourient, causent et jouent de la prunelle; les messieurs discutent des choses de la guerre.

Dans un groupe de jeunes courtisans, le chevalier Erick exhale son désappointement et ses chagrins.

—C'est décolant, dit-il d'un ton désespéré, on ne parle plus que comtesses et coquettes! les dames ne rêvent plus que héros! C'est insoutenable! Nous les avons gâtées, et elles nous traitent comme des gens sans conséquence.

Sans nous, cependant, observa un des jeunes gens, les danseurs leur manqueraient.

—Et les adorateurs, ajouta aussi, fit un second.

—Les porte des collerettes à la conquête, des habits à la redoute; on se coiffe à la victoire, dit un autre.

—Et le nom de la Gardie est dans toutes les bouches.

—C'est à n'y pas tenir! s'écria le chevalier.

—Nous avons pris Novgorod!....

—Les ennemis reculent par delà le Volga!

—On nous expédie des caisses de drapeaux!

—Oui, mais on fait un général en chef de M. de la Gardie!

—C'est intolérable, messieurs! dit l'éternel chevalier.

A ce moment, la comtesse Paula, qui gravitait dans le cercle des dames comme un astre de première grandeur, s'approcha du groupe dans lequel le chevalier exprimait ses doléances.

—Vous conspirez, je crois, messieurs! Est-elle toute seulisute, se n'est plus de mode, je vous suis prévious. A l'heure présente, il n'est question que de triomphes à faire d'amiser.... par ordre. Mme la reine-mère exige une gaieté folle. Il semble qu'elle a quelqu'une de cette espèce chose à faire oublier au roi; elle veut l'étourdir, l'enivrer et lui prouver que la cour l'aime autant que le peuple et l'armée.

—C'est fuori, comtesse! dit le chevalier.

Ah! la cour est bien changée! Le plus brillant costume, l'innovation du meilleur goût ne produisent plus le moindre effet!

—Et qu'a grand mal à soutenir sa réputation.

—Beaucoup plus qu'à la faire, n'est-ce pas, monsieur d'Arnas? répliqua la comtesse Paula, heureuse de placer une petite méchanceté.

Le beaux M. d'Arnas allait protester, mais l'arrivée du prince Charles-Philippe lui ferma la bouche.

Le prince semblait joyeux, ce qui n'était guère dans ses habitudes; il fut entouré aussitôt de ses amis.

—Bonnes nouvelles, messieurs! dit-il; nous gagnons du terrain en Moscovie, et notre voisin Christian fait des concessions.

—Le roi de Danemark deviendrait raisonnable? demanda-t-on.

—Oui, messieurs, répondit Charles-Philippe.

Mais comme la Moscovie l'intéressait autrement que l'humeur plus ou moins querelleuse du roi Christian, il reprit:

—Ah! quel capitaine que ce la Gardie! et qu'il est facile de régner quand on a de pareils hommes à son service!

Chose bizarre, et qui n'est pas du tout à l'éloge des courtisans! Tous ces hommes qui, il n'y a qu'un instant, venaient d'accabler l'officier français et de protester contre l'avancement rapide que lui avait obtenu son grand mérite, voyant le prince acclamer son nom s'empressèrent de changer d'opinion ou d'enchérir sur les paroles de Charles-Philippe.

—Cet homme a le génie de la guerre! dit l'un.

—Il est digne des temps antiques! ajouta un second.

Le chevalier Erick ne voulut pas être en retard sur les éloges qu'on prodiguait à la Gardie.

—C'est un héros! s'écria-t-il avec un enthousiasme qu'on eut pu croire de bon aloi.

—Pourvu qu'il s'attache à ma personne, après m'avoir conquis un trône! pensa le prince.

Il s'approcha de l'un des assistants.

—Quelles nouvelles du comte de Brahé? demanda-t-il tout bas.

—Aucune, prince. Les courriers qui arrivent n'apportent nulle indication sérieuse, et nous ignorons encore quelle retraite ont choisi le comte et sa fille.

Charles-Philippe eut un geste de mauvaise humeur.

—Que l'on continue les recherches, dit-il.

—Les chemins de ce pays sont à peu près impraticables en ce moment.

—Je le sais, monsieur! ajoute le prince d'un ton qui ne souffrait pas de réplique. Qu'on m'obéisse!

—Oui, prince.

La porte des appartements de la reine s'ouvrit, et le roi et Christine firent leur apparition dans les salons.

Une immense acclamation sortit de toutes les bouches et salua Gustave-Adolphe.

Un roi de vingt ans, de retour dans ses États, après de grandes victoires, est toujours accueilli en triomphateur.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MABIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
J. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
D. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARS, St-Martinville.
VALÉRY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.
F. F. BERARD, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
E. RICHEZ, Houma (Terrebonne).
SILVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Bale St-Louis, (Mississippi).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre renfermant un même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les États-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les États-Unis.

N. B.—Tout ce qui transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port.

Un port plein signifie trois cents.*

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles, l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de l'autre ou d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais dans (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux le plus élevé.

Les articles suivants sont exclus de malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées: tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, seraient susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés prinitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que le maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et remis, maintenant ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre ou fraction de livre—moins qu'un livre, trois cents; plus de deux et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 3 mars 1873.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront payés ensemble et le port en sera payé en timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste général, et le timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein. Le port dû doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent que ce prix ne dépasse pas en fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2295—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que lusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1869 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2.50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les fragments enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de intérêts, les certificats de scrip, les certificats d'excès de taxes, les allocations, auxquelles une ordonnance du conv. jugement 1874, inclusivement, a vu droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:
J. R. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la mal.e des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Chvington.

Le beau steamer du marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanover,
partira, tant qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.
LA LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira TOUT DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir de même jour.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précède—à celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer à hasse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.
Il partira de Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de 4 heures et demie du soir pour la ville.
Prix: $1, aller et retour.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
Au 20 de la rue de l'Union.
25 avril—3m
Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par
E. PRATAT.

Vicksburg.

Départ régulier sous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
TENSAS,
capitaine T. Y. Muse, commis.
Cabinet de première classe for la rivière de Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.
A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux remant les rivières des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que pour Shreveport, Red River, Alexandrie, la rivière Black et Bayou Bœuf.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRO. MONKEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
Saoût—1m.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord du
CAPITAINE CANNON, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarquères intermédiaires, le bateau à vapeur
CHIEVA MARTA, CARLIN,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. M. CANTEY, 3 Place Jackson,
HITE & CARLIN, 4 Rue Tchoupitoulas,
BRITTON & RIVET, 146 Rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church-Point, Alphalaya et du Bayou Courtableau.
LE BATEAU
W. Burton, capitaine.
J. B. Schmidt, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les débarqués du Bayou des Glaises, laissant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & RIVETT,
No 146 de la rue de Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera décharger à Simmsport ou Big Bend Landing.
1 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Cut Off, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Tyler, capitaine.
A. Meynier et S. Derbes, commis.
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & DEPEACKE, No 46 de la rue du Camp.
14 juillet—

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bates-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
CAMRIE A. THORN,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brunet, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Départ de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
12 mai—
Paquebot de la Veie et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
SENAT TETE,
Capitaine J. F. Adams,
Commis P. A. Charles,
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 5 heures P. M.
Retour: Partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET.
16 juillet—1an 82 Rue Commune.
Pour la Côte au-dessus de la ville.
Départ de la Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le Donaldsonville Saw Mill—Trois fois par semaine.
Le bateau à vapeur
MARY TEA,
Capitaine J. Coleman, E. M. Valette,
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMADE, 20 rue Conti.
9mai—1an
PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 8 heures du matin. Pour Eads. Pilot Town, la Passe Sud et les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur
IBERVILLE,
Capt. F. Li Morse, Commis A. Seidhuydre.
Pour fret ou passage, s'adresser au No 146 de la rue Carondelet, bureau de
J. R. PRICE, Contractant.
juil—1an

Association.

BUREAUX, No 45 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les taxes, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,349 81
Xeter upier octobre 1873 au 30 septembre 1874		5,021
Dépenses générales, taxes, loyer etc du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	5,401 36	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45	
	5,642 81	7,371 81
Montant pour couvrir les dépenses générales &c		1,231 48
		6,142 31
L'Association a reçu:		
Billets payables 10s les mois garantis par première hypothèque	99,071 38	
Effets à recevoir	7,160 15	
Propriétées foncières	367 35	
En caisse	2,364 84	
Divers débiteurs	2,784 70	
Installations	1,000 00	111
PASSIF.		
Actions payées en plein	77,250 00	
Actions payées en partie	5,229 00	
Compte de scrip	4,150 00	
Dividende No 1 non réclamé	1,273 20	
Divers créanciers	1,787 95	
Compte de dépôts	595 20	
Surplus de l'actif	30,657 42	111052

NOUS soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

NOUVELLE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 10 juillet
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
FRANCE, Daré, samedi, 7 août.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin). Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont $22 avec aménagement hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
GEO. MACKENZIE,
A ouest, 53 Broadway, New-York.
Au A. L. JRANO, Agent,
Nlle-Orléans.
Galiez Court, Lettre H. St. O.

STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.
ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, COPONIU,
HEVERA, COLON,
QUEVEDO, (Actuellement en construction.)
Naviguant la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellente ameublements, bonne table, y compris le vin.)
Adresser à
F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.
26mai—1an

SEMEME

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre SEMME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.
Les jours de départ seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton et le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 60 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $25 en or.
Entrepont..... 15 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis.
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et touchant à Queenstown, Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 20 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet, à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 4 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 2 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.
Du White Star Dock, Foot of North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandes dimensions, bien sûrs et pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu du steamers, ce qui fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $60 et $100, or pour le retour, $175 Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New York.
A. M. MILLER & Co., Agents,
No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se délivrent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe.
1er avril—an

STEAMERS—STATE LINE.

Les Voyageurs qui prennent cette ligne bien connue, ne payent pas les dépenses de la route de New York, la partent de la Nlle-Orléans par le chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quittent New York le MERCREDI SUIVANT.
Les voyageurs qui prennent le pied de la rue du Canal les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi:
SAMEDI, 12 juin.....State of Georgia.
SAMEDI, 26 juin.....State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 juillet.....State of Indiana.
SAMEDI, 24 juillet.....State of Georgia.
La Compagnie doit, en outre, des billets de toutes les parties, (payables d'avance,) pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; petits enfants, gratis.
Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.
Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à
A. K. MILLER & CO., agents,
1er av—3m. No 35 de la rue Carondelet.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer
STATE OF ALABAMA
Partira de son quai, au poisau 33, Troisième District, Nouvelle-Orléans,
le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.
Saion, 26 classe. Entrepont
Liverpool.....$125 $50 $35
Paris.....145 65 45
Havre.....145 65 45
Hambourg.....142 65 50
Anvers.....127 60 45
Brême.....125 60 45
Bordeaux.....163 60 50
Billets pour tous les points, aux plus bas prix.
Traites à vue sur Londres.....Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.
Pour les renseignements des billets, &c., s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
2 rue Carondelet,
Nlle-Orléans.
25mai—antiqui

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE par les steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
DIMANCHE, 11 juillet, à 8 h. A. M.
Passage.....$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME